



Valeurs mobilières Banque Laurentienne **RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE**

Le point sur la situation économique et financière du Québec :

Accélération du remboursement de la dette publique

Le gouvernement de la CAQ a publié son premier document budgétaire début décembre. La vigoureuse croissance économique a donné lieu à une révision à la hausse de 1,5 G\$ des recettes budgétaires pour l'exercice 2018-19 en cours. Le surplus prévu atteint donc désormais 1,7 G\$. Il s'agit d'une amélioration par rapport au rapport préélectoral publié en août dernier dans lequel un prélèvement de 0,6 G\$ de la réserve de stabilisation était requis pour assurer l'équilibre budgétaire. Le gouvernement s'attend à ce que la réserve de stabilisation se chiffre à 8,8 G\$ en mars 2019 (soit 8 % du total des recettes budgétaires). Il s'agit d'un important coussin financier en cas de ralentissement économique inattendu. La mise à jour budgétaire prévoit également des budgets équilibrés au-delà de l'exercice 2018-19.

Cela dit, la principale nouvelle pour les détenteurs d'obligations réside dans le fait que plus d'argent sera prélevé du Fonds des générations qu'il n'en sera ajouté à court terme. Dans un premier temps, les importants dépôts au Fonds des générations pour 2018-19 (2,9 G\$) et 2019-20 (2,5 G\$) sont maintenus. Ensuite, comme mentionné dans notre [commentaire](#) publié à la mi-octobre, la mise à jour budgétaire confirme le remboursement accéléré de la dette publique. Un montant sans précédent de 6 G\$ sera prélevé du Fonds des générations avant la fin de l'exercice 2018-19. Cette somme servira essentiellement à rembourser les emprunts arrivant à échéance sur les marchés financiers et à réduire le passif net du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 1 G\$ (passif net de 22 G\$ en date de mars dernier). Une réduction de la dette de 2 G\$ a déjà été réalisée depuis le début de l'exercice 2018-19. Un autre remboursement de 2 G\$ aura lieu au début de l'exercice 2019-20 débutant en avril, pour un prélèvement total de 10 G\$ du Fonds des générations entre le printemps de 2018 et le printemps de 2019.

Globalement, le remboursement accéléré de la dette permettra d'économiser 332 M\$ en frais d'intérêt sur cinq ans. Les besoins d'emprunt sont également revus à la baisse, passant de 13,4 G\$ à 12,3 G\$ pour l'exercice 2018-19 et de 18,6 G\$ à 13,2 G\$ pour l'exercice 2019-20. Par conséquent, la province de Québec est sur la bonne voie pour atteindre un ratio dette brute/PIB de 45 % pour l'exercice 2020-21, soit cinq ans plus tôt que prévu.

Le gouvernement de la CAQ a également profité de l'occasion pour mettre en œuvre son engagement visant à accroître le revenu disponible des ménages. L'allocation pour les familles ayant deux enfants ou plus augmentera en janvier 2019. De plus, les personnes âgées à faible revenu pourront demander un nouveau crédit d'impôt remboursable entrant en vigueur en 2018 lorsqu'ils soumettront leur déclaration de revenus au printemps de 2019. Ces deux mesures coûteront près de 350 M\$ par année au gouvernement provincial. Les entreprises bénéficient d'incitatifs budgétaires différents. Dans le même ordre d'idées que l'annonce du gouvernement fédéral il y a deux semaines, le gouvernement de la CAQ a annoncé des mesures permettant aux entreprises d'amortir leurs dépenses en immobilisations plus rapidement. Ces incitatifs budgétaires visant à stimuler l'investissement, en vigueur dès maintenant, coûteront près de 350 M\$ chaque année au gouvernement au cours des deux prochaines années.

En résumé, le gouvernement de la CAQ fait preuve d'une solide rigueur budgétaire au début de son mandat de quatre ans. Les nouvelles mesures budgétaires annoncées aujourd'hui pour les particuliers et les entreprises feront baisser le surplus que de seulement 0,2 G\$ pour l'exercice 2018-19 et de 0,8 G\$ pour l'exercice 2019-20 par rapport à ce qui était prévu. Mais surtout, le remboursement accéléré de la dette permettra de cristalliser les gains de

placement antérieurs, un facteur récemment souligné par l'agence de notation DBRS. Le remboursement accéléré de la dette réduit aussi le risque de marché associé au solde du Fonds des générations. Le gouvernement s'attend donc à ce que la valeur marchande du Fonds atteigne environ 10 G\$ en mars 2019 comparativement à 15,1 G\$ en mars 2018.

Sébastien Lavoie | Économiste en chef
514 350-2931 | lavoies@vmbi.ca

Le présent document est publié à titre d'information seulement. Il ne doit pas s'interpréter comme un guide de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres qui y sont mentionnés. L'auteur est un employé de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL), une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada. L'auteur a pris toutes les mesures usuelles et raisonnables pour vérifier si les renseignements qui figurent dans le présent document sont tirés de sources considérées comme étant fiables et que les procédures utilisées pour les résumer et les analyser sont fondées sur les pratiques et les principes reconnus dans le secteur des placements. Toutefois, les forces du marché sous-jacentes à la valeur des placements peuvent évoluer de façon soudaine et importante. Par conséquent, ni l'auteur ni VMBL ne peuvent donner quelque garantie que ce soit en ce qui concerne l'exactitude ou l'intégralité de l'information, de l'analyse et des opinions qui figurent dans le présent document ou leur utilité ou pertinence dans une situation donnée. Vous ne devriez pas effectuer de placement ni procéder à une évaluation de portefeuille ou à une autre opération en vous fondant sur le présent document. Vous devriez plutôt consulter au préalable votre conseiller en placement, qui peut analyser les facteurs pertinents à un placement ou à une opération proposés. VMBL et l'auteur se dégagent de toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de tout préjudice découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu contrevenant à la présente clause. Le présent rapport, y compris l'information, les opinions et les conclusions qui y figurent, en totalité ou en partie, ne peut être distribué, publié, mentionné ou reproduit de quelque manière que soit sans le consentement écrit préalable de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.